

MAIRIE
SILLANS LA CASCADE
Conseil Municipal

COMPTE RENDU de la SEANCE
Du 28 février 2018

Membres en exercice : 14
Membres présents : 10
Membres votants : 10

Le 28 Février 2018, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 février 2018, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe CARRIERE, Maire.

Madame Marie Gabrielle LOZZA est nommé(e) secrétaire de séance.

- 10 Membres présents :
CARRIERE Christophe, RENOULT Eric, MOREAU Michelle, LOISY Nathalie, LECLERCQ Sandrine, LANZA Yannick, SANNER Hervé, LOZZA Marie Gabrielle, GASPARD Raphaël, HERMET Daniel
- 0 Membre(s) représenté(e)(s) :
- 4 Membre(s) absent(e)(s)
2 Excusé(e)(s) : RENARD Jean-Pierre, STELLER Catherine
2 Non excusé(e)(s) : BROCHIER Aurélie, MURAT Loïc

N° 2018 - 01

Objet :

Approbation du Procès-verbal de la séance du 24 Novembre 2017

Le Rapporteur rappelle à l'assemblée que chaque membre du conseil a été destinataire du procès-verbal de la dernière séance.

Ce document retrace les débats ayant introduits les délibérations et les décisions actées.

Il n'a fait l'objet d'aucune remarque à ce jour.

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2017 ;
Considérant qu'il n'a fait l'objet d'aucune remarque jusqu'à aujourd'hui ;

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2017 retraçant les délibérations du n°2017-51 au n°2017-59 tel que rédigé à ce jour.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2018 - 02

Objet :

Convention-cadre de formation pour l'année 2018 avec le CNFPT

Le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que le CNFPT est l'organisme privilégié de la formation des agents de la fonction publique territoriale.

La Commune verse mensuellement une participation financière selon un taux de cotisation adopté annuellement.

Pour 2018, le taux de cotisation reste inchangé, par rapport à 2017, et est arrêté à 0.90 %.

Le CNFPT a toutefois la possibilité de fixer une participation financière des collectivités au-delà de la cotisation.

Il sera, malgré tout, privilégié les formations entrant dans le cadre du partenariat de mutualisation avec la Communauté d'Agglomération Dracénoise, le CNFPT et la Commune.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER les termes de la convention-cadre de formation pour l'année 2018 tels que présentés dans le document ci-joint ;

D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention avec le CNFPT

DIT QUE les crédits nécessaires à la formation des agents seront inscrits au budget primitif de la Commune.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

N° 2018 - 03

Objet :

Convention d'assistance technique à l'exploitation des Stations d'Épuration (SATESE)

Le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°2017-23 relative à l'assistance technique de l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) pour l'exploitation de la Station d'Épuration.

En effet, depuis de nombreuses années l'ARPE nous accompagne techniquement pour le contrôle de gestion de la Station d'Épuration.

La nouvelle convention est reconduire pour une durée de 4 ans dans les conditions suivantes :

Cotisation annuelle = Population DGF * x €/hb selon barème appliqué par l'ARPE.

Pour 2018,

- la population DGF s'élève à 894 habitants
- X = 0,61 € / hb.

La cotisation 2018 s'élève donc à 545 €.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER l'exposé ci-dessus

D'APPROUVER les termes de la convention assistance technique

D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention ci-dessus exposée

DIT QUE les crédits nécessaires seront inscrits au budget de chaque exercice.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

Objet :**Réfection & sécurisation de l'Ecole Primaire Communale - Plan de Financement**

La présente délibération a pour principal objectif d'approuver le Plan de financement pour l'opération « Ecole Primaire Communale – Toiture & sécurisation ».

Le Rapporteur rappelle aux membres de l'assemblée que l'école primaire Communale est installée depuis le milieu des années 60 dans les locaux de l'ancienne gare. Ce bâtiment a fait l'objet de plusieurs extensions et transformation.

Aujourd'hui il y a lieu d'intervenir sur la toiture de la partie historique du bâtiment afin de la rénover et installer une isolation thermique.

Les travaux prévoient également de sécuriser le bâtiment avec la mise en place de barreaudage et l'installation d'une alarme « intrusion-attentat ».

Ces travaux entrent dans les critères d'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le plan de financement n°1 se présente comme suit :

	Dépenses HT	Financements
Travaux sur toiture	35 584.00	
Fermeture de l'étage	2 000.00	
Grilles de défense	4 000.00	
Alarme Intrusion / Attentat	1 990.00	
Imprévus	4 000.00	
L'Etat - DETR 2018		19 029.60
Commune		28 544.40
Totaux	47 574.00	47 574.00

Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

D'APPROUVER l'exposé et l'opération décrite ci-dessus

D'APPROUVER le Plan de Financement prévisionnel

D'AUTORISER M. le Maire à solliciter financièrement l'Etat, au titre de la DETR 2018 dans le cadre de l'opération « Ecole Primaire Communale – Toiture & sécurisation ».

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de l'opération.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide
par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

Objet :

Convention 2018 de partenariat avec les Communes dans le cadre du Centre de Loisirs - REPORTEE

Monsieur le Maire demande le report de cette délibération.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, décide

**par 10 vote POUR - 0 vote CONTRE - 0 ABSTENTION
de transformer en délibération l'exposé ci-dessus.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 19h15

La Secrétaire
Madame Marie Gabrielle LOZZA

Le Maire
Monsieur Christophe CARRIERE